CONSEIL DE PARIS

Groupe les Républicains

Séance du Conseil de Paris 20, 21 et 22 novembre 2017

VŒU

Rattaché au Débat portant sur les orientations budgétaires. 2017 DFA 82 et 2017 DFA 28-G

Déposé par Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains

Relatif à la ponction opérée par la Ville de Paris sur la trésorerie des bailleurs sociaux (loyers capitalisés)

Considérant l'article 52 du Projet de loi de finances du gouvernement ;

Considérant que cet article prévoit la baisse des APL pour les allocataires du parc social, et une baisse des loyers équivalente appliquée par les bailleurs sociaux ;

Considérant que la baisse des recettes devait se situer à environ 60 millions d'euros pour les bailleurs sociaux parisiens, soit l'équivalent selon eux de 850 logements neufs ou 2400 logements réhabilités ;

Considérant que depuis 2016, dans le cadre des conventionnements, la Ville de Paris perçoit des loyers capitalisés versés par les bailleurs sociaux ;

Considérant que ces loyers capitalisés représentent 354 millions en 2016 et 287 millions en 2017 ;

Considérant que pour 2018, le montant des loyers capitalisés que devrait percevoir la Ville de Paris est de l'ordre de 220 millions d'euros ;

Considérant qu'au titre du décret du 27 novembre 2015, la Ville de Paris a pu reprendre dans la section de fonctionnement les loyers capitalisés préalablement comptabilisés dans la section d'investissement ;

Considérant que selon la Chambre régionale des comptes, « cette méthode de comptabilisation demeure dérogatoire au regard des pratiques comptables communément admises » ;

Considérant qu'il est irresponsable d'imposer de telles dépenses aux bailleurs sociaux, au regard du contexte à venir détaillé ci-dessus.

Dans l'objectif de préserver l'équilibre économique à long terme des bailleurs sociaux afin qu'ils poursuivent leur mission sociale, entretiennent correctement leur patrimoine, accroissent leur production de logements sociaux :

Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT, Valérie MONTANDON et le groupe Les Républicains émettent le vœu que la maire de Paris :

- **Renonce à la méthode des loyers capitalisés, qui obère significativement les finances des bailleurs sociaux.**